

Retour à l'ère des chambres multiples dans les milieux de soins de longue durée

La sensation d'un triste retour en arrière

Par Pierre Hamel, président, Regroupement provincial des comités des usagers

Montréal, 23 août 2022 - Quelle drôle de sensation vendredi matin en ouvrant le journal, un goût amer refaisait surface chez plusieurs usagers et personnes proches aidantes qui apprenaient du même coup le retour à des chambres à multiples lits dans les milieux d'hébergement.

La sensation d'un triste retour en arrière, alors que maints rapports rappelaient au gouvernement de transformer en chambre individuelle, le plus rapidement possible, toutes les chambres afin de s'assurer d'une prestation sécuritaire des soins et des services aux personnes les plus vulnérables, cette décision va à l'encontre de tout humanisme.

L'ironie est qu'au même moment, la CAQ dévoilait son slogan de la prochaine campagne « Continuons », rien de rassurant...

Une fois de plus, nous constatons une décision unilatérale concernant les usagers les plus vulnérables dont, entre autres, les personnes âgées en grande perte d'autonomie. Encore une fois, sans consultation auprès des organismes qui œuvrent à la défense des droits et qui sont impliqués au quotidien dans cette démarche d'amélioration continue des soins et des services aux usagers. Sommes-nous de réels partenaires aux yeux de l'appareil gouvernemental ?

Nous ne nions pas la condition catastrophique qui règne actuellement dans les hôpitaux tant pour les usagers qui se retrouvent en attente d'une place d'hébergement dans un milieu devant répondre plus adéquatement à leurs besoins que pour les usagers qui sont en attentes d'une intervention qui est régulièrement repoussée faute de ressources.

Cette situation maintes fois répétée, par le RPCU, au cours des dernières années illustre fort bien le manque de planification et de réelle volonté de vouloir faire mieux les choses. Il y a un manque important de lits adaptés pour répondre aux besoins de cette population vieillissante qui va continuer d'augmenter au fil du temps.

Le fait de vouloir revenir en arrière et de demander aux directions des établissements de rouvrir des places dans des chambres à lits multiples va à l'encontre des orientations ministérielles des dernières années alors que l'on demandait, à ces mêmes directions, de transformer les salles en

chambre individuelle afin de mieux tenir compte de la complexité clinique présente chez la majorité des personnes hébergées en soins de longue durée.

D'ailleurs, lors des visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie, une recommandation était adressée aux établissements afin qu'ils se conforment à cette règle de transformer les salles en chambre individuelle. Certains milieux ont dû même fermer leurs portes en raison de situation financière précaire.

Malgré la promesse de l'actuel gouvernement quant à la mise en place des maisons alternatives et des aînés, les ressources humaines ne sont et ne seront pas au rendez-vous en terme suffisant pour répondre à la demande. De la même façon, en augmentant le nombre de lits sur les unités de vie dans les CHSLD, le ratio des employés demeurera le même et toujours insuffisant.

À voir agir de la sorte le gouvernement actuel à l'égard des personnes les plus vulnérables qui se retrouvent en fin de vie, pour un bon nombre d'entre elles, il faut faire appel aux valeurs d'humanisme qui nous reste comme société et devenir un « **Québec fou de ses aînés** » au lieu de faire sentir à ces derniers qu'ils encombrant le système et exercent une pression trop forte sur les finances publiques.

C'est une question de droit à la dignité des personnes vulnérables hébergées en CHSLD !

- 30 -

À propos du RPCU

Le [RPCU](#) représente l'ensemble des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, il est le porte-parole d'environ 500 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004. Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). La mission des comités est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

Information :

Mariana Brito
Coordonnatrice, communications et événements

(514) 652-8444

communications@rpcu.qc.ca

www.rpcu.qc.ca